



N<sup>o</sup> DE L'ORDRE TS - 01 - 12  
 Initiales de l'inspecteur Numéro de l'ordre Année

ORDRE AU TITRE DE L'ARTICLE 51.1 DE LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

[REDACTED]  
 Nom complet de la personne

travaille pour Westcoast Energy Ltd., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission, ou exécute des travaux d'excavation  
 Nom de la compagnie

ou de construction sur l'installation, ou à proximité de l'installation située à Usine à gaz Pine River (Hasler Flats, C.-B.).

Le 20 septembre 2012 à 17 h 20, l'inspecteur soussigné de l'Office national de l'énergie a inspecté  
 date/heure

Usine à gaz Pine River

(Partie de l'enquête, station de compression, de pompage ou de comptage)

L'inspecteur a relevé ce qui suit :

Élimination des déchets d'excavation par hydro-aspiration dans un espace non confiné. Westcoast n'a pas pu confirmer ou infirmer l'absence de contaminants dans les déchets. Les inspecteurs ont observé des taches suspectes près des déchets d'excavation par hydro-aspiration. Cette zone s'étend jusqu'à un bassin de stockage de l'écoulement de soufre, dont le contenu est rejeté dans le milieu récepteur après l'échantillonnage de l'eau.

Ces constats sont en violation des articles 14 et 33 du *Règlement sur les usines de traitement*.

*L'inspecteur expose les motifs justifiant l'ordre donné*

Compte tenu des renseignements ci-dessus, l'inspecteur a des motifs raisonnables de croire que la construction, l'exploitation, l'entretien ou la cessation d'exploitation du pipeline risque de porter atteinte à la sécurité ou à la sûreté du public ou des employés de la compagnie ou de causer des dommages aux biens ou à l'environnement.

Par conséquent, il est ORDONNÉ PAR LE Westcoast Energy Ltd., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission, en PRÉSENTES à vertu d'article 51.1 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, de

Mettre en oeuvre les mesures précisées ci-dessous pour assurer la sécurité ou la sûreté du public ou des employés de la compagnie ou la protection des biens ou de l'environnement  Suspendre les travaux  Immédiatement Au plus tard le \_\_\_\_\_

Mesures à prendre : Westcoast :

1. Cessera d'utiliser le site actuel d'élimination des déchets d'excavation par hydro-aspiration et en trouvera un autre qui devra être approuvé par l'inspecteur – 20 septembre 2012
2. Cessera tout rejet des bassins de stockage de l'écoulement de soufre jusqu'à ce qu'il soit possible de confirmer l'absence de conséquences sur l'eau résultant de l'élimination des déchets en question – 4 octobre 2012

---

3. a) Élaborera et fournira, pour approbation par l'inspecteur, un plan pour confirmer ou infirmer l'absence de contaminants dans les amoncellements de terre, la zone adjacente au site d'élimination des déchets d'excavation par hydro-aspiration et l'eau dans le bassin de soufre – 26 septembre 2012

---

b) Présentera ces résultats – 4 octobre 2012

---

4. Fournira, pour approbation par l'inspecteur, une procédure pour la gestion des déchets d'excavation par hydro-aspiration à l'usine à gaz Pine River – 26 septembre 2012

---

Signé par :



Inspecteur :



*Nom en majuscules d'imprimerie*

N° d'identification de l'inspecteur :

**2367**

---

**Canada**